

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2087

présenté par

M. Claireaux, Mme Sage, M. Mathiasin, Mme Vanceunebrock, M. Julien-Lafferrière, M. Dunoyer,
Mme Rilhac, M. Lagarde et M. Brial

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.